ARRETE MUNICIPAL DE POLICE DE LA CIRCULATION N°32-2026

Portant réglementation de la circulation et du stationnement

République Française

Nous, Maire de la Commune de Poggio-di-Nazza,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 ; L2212-2 ;L. 2213-1, à L2213-6 relatifs aux pouvoirs de police de la circulation et du stationnement du Maire ;
VU le Code de la route, notamment ses articles L. 411-8, R. 411-25, et R413-14 ;
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - 4ème partie : signalisation de prescription, et 8ème partie : signalisation temporaire ;
VU la demande présentée en date du 20 octobre 2026 par Monsieur Pascal GUICHOU de l'Entreprise TERRACO, sollicitant une modification des conditions de circulation et de stationnement pour permettre la pose et l'enfouissement câbles HTA

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation en instaurant une interdiction de circulation aux Poids Lourds de plus de 3.5t et interdire le stationnement sur les portions de route ci-dessous mentionnées afin de garantir la sécurité publique et de faciliter le bon déroulement des opérations ;

ARRETONS :

Article 1
À compter du **26 octobre 2026** et jusqu'au **16 novembre 2026** inclus, la circulation et le stationnement de tous les véhicules sont interdits sur la totalité de la voie communale n°5 dénommée Chemin du Nouveau cimetière ;La circulation est interdite aux poids lourds sur la portion de route partant de la fontaine de foata jusqu'à la cabine téléphonique sis au 1 tempilaji. Pour les véhicules légers , la circulation est rétrécie et s'effectue de manière alternée

Article 2 :
Le stationnement est interdit à tous les véhicules sur la portion de route partant de la fontaine de Foata jusqu'à la cabine téléphonique sis au 1 tempilaji, le stationnement des véhicules sera également interdit quartier Pughjolu au niveau du n°93 jusqu'à la fontaine de l'Eglise.

Les riverains doivent garer leur véhicule sur le parking de foata

Article 3 :
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière sera fournie, et posée par l'entreprise TERRACO

Article 5
Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BASTIA

Article 7 :

Le Présent arrêté fera l'objet d'un affichage, sera publié sur le site internet de la commune et une ampliation sera transmise au Commandant de Brigade de Gendarmerie de Ghisonaccia

Fait à Poggio-di-Nazza le 21/10/2026

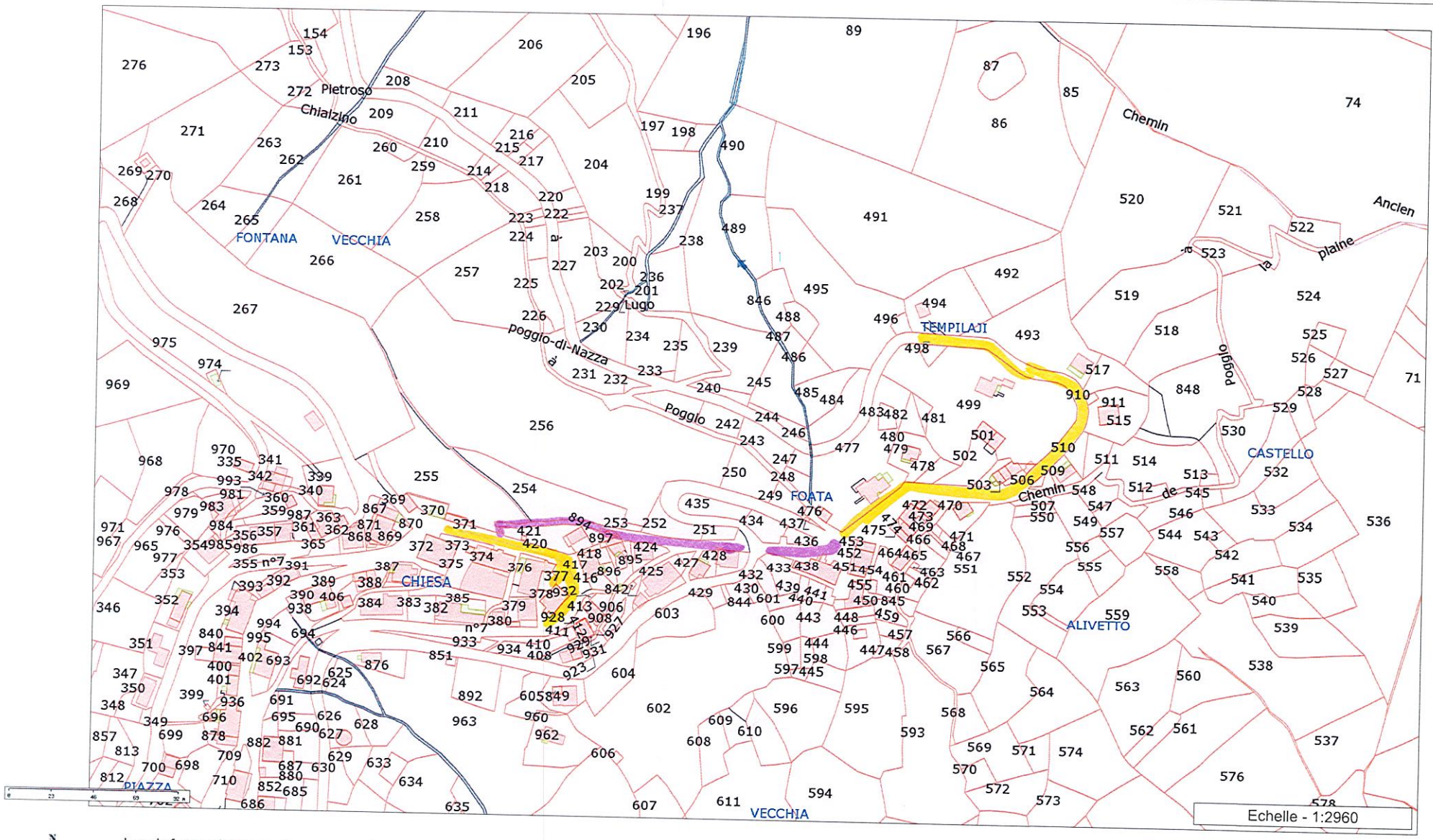
MAIRIE DE POGGIO-DI-NAZZA R.F.

JN GUIDICI

Signature et cachet

inetum.
Positive digital flow

;



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

circulation et stationnement interdit à tous les véhicules

stationnement interdit (+ circulation interdite aux PL sur la portion Foata)